

Département
de
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 084-258400654-20221213-DLC27_2022-DE



SYNDICAT
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 28

Séance du 13 décembre 2022

Nombre de membres présents : 22

L'an deux mil vingt-deux et le treize décembre, à dix-huit heures,
le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de
Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

J-L LUSTENBERGER et F. PESCHIER (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), C. ARAGONES, F. BOREL,
Y. POBES, P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), P. BOUYGES,
G. CHABAUD, J. DAUMAS, F. FARGE, M. JEAN, B. MAZOYER,
Y. MEYSSARD suppléant de P. DEVAUX, L. MILLE et M-M. PAQUIN
(COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON),
J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE), C. ROYER (LE THOR),
D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE), P. MORELLO (SAUMANE-DE-
VAUCLUSE)

Date de la convocation

07/12/2022

Date d'affichage

07/12/2022

Absents excusés

D. CRESP, P. GUILLOT et R. KITAEFF (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE,
J-B CORNAND et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'APT LUBERON)

Objet de la délibération n° 27-2022

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Pouvoir

M. Yannick MEYSSARD a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 6

LE COMITE

OUI l'exposé du Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L.5711-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires ci-annexé,

Après avoir débattu des propositions faites par le Président,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.



Le Président,
Gérard DAUDET

DLC27-2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 084-258400654-20221213-DLC27_2022-DE

ANNEXE N° 5

Berger
Levrault

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapport annexé à la délibération 27-2022

SYNDICAT DES EAUX



DURANCE - VENTOUX

Préambule

Les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) sont issues du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement de ses articles L.2312-1 et L.5711-1.

Le D.O.B. constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif. Ce débat, acté par une délibération spécifique, a un double objectif : pour l'exécutif, présenter à l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir ; pour l'assemblée délibérante, disposer des informations permettant de débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Le vote du budget devra intervenir dans les deux mois suivant ce débat.

Pour mémoire, depuis le budget 2018, et par effet de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public du 25 février 2008 qui a mis fin au dispositif de transfert du droit à déduction de la TVA acquittée par la collectivité sur les investissements mis à disposition du délégataire, le Syndicat est assujéti au régime de droit commun de récupération de la TVA.

Les prévisions budgétaires sont donc inscrites en montants hors taxes.

Sommaire

I – Présentation de la collectivité	2
II - Orientations budgétaires 2023	3
1) Section de fonctionnement	3
a. Les recettes	3
b. Les dépenses	4
2) Section d'investissement	5
a) Les programmes de renouvellement / renforcement & extensions de réseau	5
b) Les travaux structurants	8
c) L'entretien et la réhabilitation des ouvrages	9
d) Les travaux divers	10
e) Les subventions	10
3) Structure et gestion de la dette	11

I – Présentation de la collectivité

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

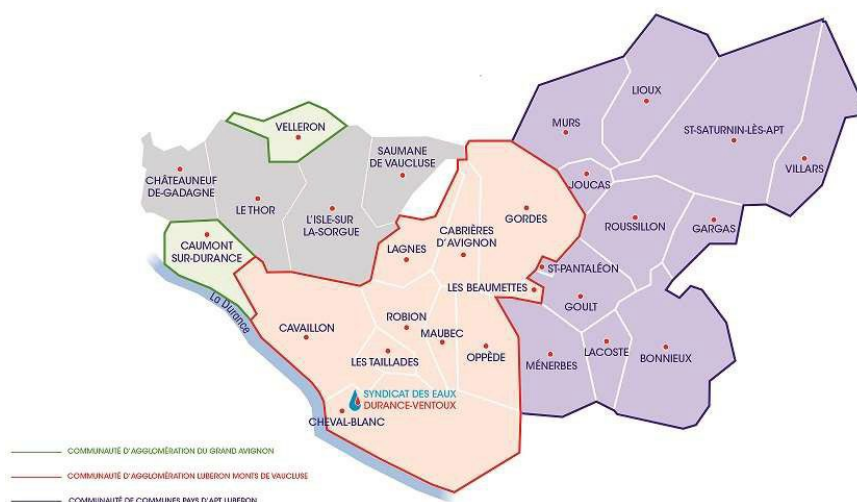
La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1er juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1er janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence eau potable, elle est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Le périmètre du syndicat a été étendu au 1er janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Enfin, au 1er janvier 2020, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a pris la compétence eau potable et adhère depuis cette date en représentation-substitution de 10 communes.

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée délégataire ou exploitant. La convention de délégation de service public a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.



II - Orientations budgétaires 2023

Pour mémoire, les équilibres budgétaires des exercices antérieurs s'établissent comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	5 619 K€	5 899 K€	5 903 K€	5 858 K€
Investissement	13 239 K€	11 577 K€	11 711 K€	12 186 K€
Total	18 859 K€	17 477 K€	17 614 K€	18 044 K€

1) Section de fonctionnement

a. Les recettes

Elles seront constituées par :

- A plus de 90%, les **produits de la vente d'eau** : les hypothèses de recettes seront évaluées au regard des résultats des exercices précédents et des tarifs de la part syndical à hauteur de 5 300 000 €.

Concernant le prix de l'eau au 1er janvier 2023 :

L'augmentation prévisionnelle de la part du délégataire au 1er janvier 2023 par application de la formule de révision contractuelle sera de 5,81 %.

Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 6,2 % sur 1 an (source : Insee - Informations Rapides · 15 novembre 2022 · n° 296) que le Syndicat subit en particulier s'agissant du prix des matières premières impactant celui des canalisations en fonte, il est proposé d'augmenter les tarifs de la part syndicale de 4%.

Les tarifs seraient donc fixés comme suit :

Abonnement semestriel :	11,06 € HT
Consommation de 0 à 60 m ³ /semestre :	0,4265 € HT le m ³
Consommation au-delà de 60 m ³ /semestre :	0,8529 € HT le m ³

- **Les participations des tiers aux travaux** (offres de concours, branchements neufs dans le cadre des travaux de renouvellement ou d'extension ; conventions de participation financière conclues avec des collectivités) à hauteur de 100 000 €.
- Les **produits de gestion courante** (loyers, redevances d'ODP, remboursement taxes foncières des locataires, participation des agents aux tickets restaurant) : 30 000 €.

b. Les dépenses

Elles seront constituées par :

- Les **charges à caractère général**, habituellement maîtrisées à un niveau oscillant entre 250 000 et 300 000 €. Elles ont été augmentées de 100 000 € en 2022 pour le lancement de deux études structurantes (la mise à jour du schéma directeur et l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable). Elles seront inscrites pour 500 000 € car le coût des études semble avoir été sous-estimé en première approche. Pour mémoire ces deux études sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau.

- Les **charges de personnel** à hauteur de 580 000 € en tenant compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et sous réserve des mesures prises par le Gouvernement concernant le dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et le point d'indice.

Pour rappel, au 1er décembre 2022, la structure est composée de 9 agents.

Le Syndicat a institué depuis le 1^{er} septembre 2017 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents de la filière administrative. La filière technique est également concernée depuis le 1^{er} janvier 2022.

Une revalorisation du régime indemnitaire des agents est prévue en 2023.

- Les **autres charges de gestion courante** pour 300 000 € qui correspondent aux indemnités des élus (50 000 €) et à la rémunération à la performance de l'exploitant (250 000 €).
- Les **charges exceptionnelles** (460 000 € HT), constituées principalement par les divers dispositifs de dégrèvements [Warsmann, écrêtements professionnels, remises gracieuses, avoir technique, charte de solidarité] et la participation au compte de renouvellement des branchements si l'exploitant dépasse le plafond contractuel du nombre de renouvellement.

2) Section d'investissement

En matière d'investissement, la programmation s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur, dont la mise à jour a été adoptée par le comité syndical en octobre 2014, et devra permettre de poursuivre l'objectif d'amélioration du service et de la performance du réseau.

Le budget 2023 complétera le financement des opérations engagées mais non soldés en 2022 et inscrira tout ou partie des crédits pour de nouveaux programmes.

L'ensemble de ces programmes sera inscrit pour une enveloppe budgétaire proche des exercices antérieurs à hauteur de 8 000 000 € à 9 000 000 € HT.

Légende :



a) Les programmes de renouvellement / renforcement & extensions de réseau

- P225 - Programme de renouvellement/renforcement 2019-2020

Ce programme a été établi sur la base de la programmation pluriannuelle quinquennale 2017-2021.

Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre privée. Les bureaux d'études, ARTELIA et TRAMOY ont été désignés. Les 6 lots de travaux avaient été attribués début 2020.

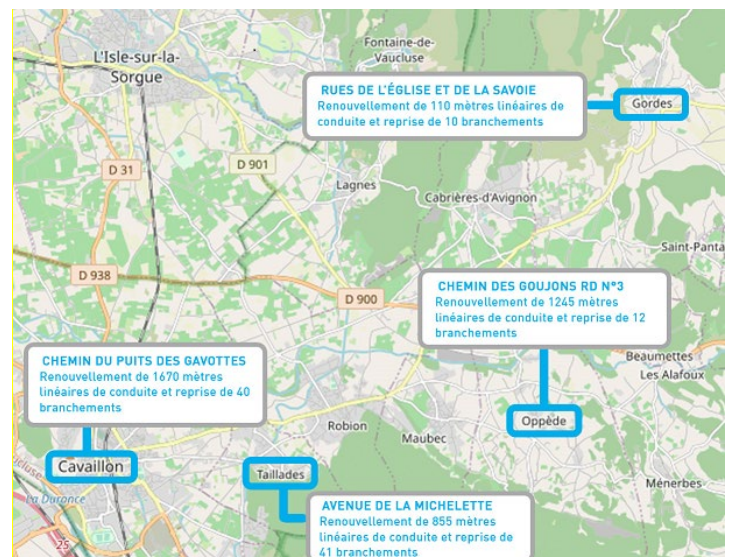
Les 19 opérations sont désormais terminées. Des crédits seront nécessaires pour solder comptablement un lot du marché de travaux et les deux marchés de maîtrise d'œuvre.

- P236 - Programme de renouvellement/renforcement 2020-2021

Ce programme a été établi sur la base de la programmation pluriannuelle quinquennale en concertation avec notre exploitant Suez, sur les bases du dispositif ANTICIPER.

Cette opération comporte 4 chantiers. Les travaux ont démarré en septembre 2022.

Le chantier d'Oppède est terminé, seul l'enrobé définitif est en attente d'une fenêtre météorologique plus favorable ; celui des Taillades est en cours. Ceux de Cavailon et Gordes démarreront en début d'année 2023. Les crédits nécessaires à la poursuite des travaux seront inscrits.



- **P238 - Bas service - Renouvellement du feeder route du Moulin de Losque et Pierre Grand / Min à Cavaillon et Chemin du Pont à Cheval-Blanc**

La distribution d'eau potable de Cheval-Blanc se fait via le service de Cavaillon. Une des canalisations majeures de diamètre 450 mm se situe sur la route du Moulin de Losque. Elle a montré plusieurs ruptures au cours des dernières années. Datant de 1950, il était nécessaire de programmer son renouvellement.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'études Merlin. L'avant-projet a été validé en octobre 2022, la phase projet est donc en cours.

Les travaux de renouvellement ont été découpés en trois secteurs définis comme suit :

Secteur 1 : 720 ml de l'entrée principale du MIN à son entrée Sud.

Secteur 2 : 1 550 ml de l'entrée Sud du MIN jusqu'à la limite de Cheval-Blanc.

Secteur 3 : 1 050 ml de la limite de Cheval-Blanc à la station des Iscles.

Outre le renouvellement des canalisations les travaux consisteront à la reprise des branchements des abonnés ; la création de branchements neufs si nécessaire ; la reprise des raccordements sur les conduites annexes ; le déplacement et l'optimisation des organes techniques (débitmètre de sectorisation, vanne stratégique, etc.).

Cette opération va se dérouler en coordination avec LMV Agglomération qui va procéder à la requalification des voiries depuis le MIN de Cavaillon jusqu'à la limite de Cheval-Blanc.

Le contexte est complexe avec des contraintes fortes en particulier s'agissant de la circulation des poids lourds qui desservent les entreprises se trouvant sur l'emprise des travaux.

Au stade avant-projet, le maître d'œuvre estime les travaux à 2,1 millions d'euros avec une provision de 100 000 € HT (5%) qui reste à affiner.

Le planning prévisionnel établit un début des travaux sur le milieu du second semestre 2023. Nous restons cependant prudents en raison des difficultés rencontrées par la concomitance de la circulation et des futurs travaux.

- **P228 - Travaux de renouvellement imprévus & P229 - Travaux d'extension imprévus**

Ces marchés à bons de commande permettaient la réalisation de travaux imprévus souvent consécutifs à une bonne coordination avec les autres maîtres d'ouvrage (communes, intercommunalités, département, ...) ainsi que les travaux inhérents aux offres de concours faites par les particuliers et aux extensions de réseau rendus nécessaires par l'octroi d'autorisation de construire en zone urbanisée dépourvue de canalisations d'eau potable.

Les marchés ont expiré le 30 septembre 2022 et le dernier chantier commandé est sur le point de s'achever (Cavaillon - Route de Lagnes). Quelques crédits seront nécessaires pour solder ces programmes.

- **P240 - Travaux d'extension et de renouvellement imprévus**

Les deux marchés d'extension et de renouvellement précités étant arrivés à leur terme, un nouveau marché à bons de commande a été attribué. Il est décomposé en trois lots comme suit :



		Maxi annuel
LOT N° 1	Secteur 1 : communes de Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor.	700 000 € H.T
LOT N° 2	Secteur 2 : communes de : Cabrières d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Cheval-Blanc, Lagnes, Maubec, Robion, Saumane-de-Vaucluse, Taillades, Velleron	450 000 € H.T
LOT N° 3	Secteur 3 : communes de : Beaumettes, Bonnieux, Gargas, Goult, Gordes, Jocas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-Les-Apt, Villars	500 000 € H.T

Les crédits nécessaires seront ouverts pour l'année 2023.

- [P241 - Programme quinquennal de renouvellement/renforcement 2023-2027 - Tranche 1](#)

Le programme quinquennal 2017-2021 s'est achevé cette année avec l'attribution du dernier marché de travaux (P236).

Le Syndicat et Suez élabore actuellement le prochain programme 2023-2027. Les communes impactées seront associées afin de définir les périodes possibles de travaux.

Le programme sera découpé en 2 tranches de 3 ans avec une année d'étude en temps masqué. L'année 2023 sera consacrée à la coordination avec les communes, la mise en concurrence des marchés de maîtrise d'œuvre, les études et la rédaction des dossiers de consultation des marchés de travaux.

- [P244 - Programme de renouvellement de branchements 2023](#)

La majorité des fuites observées par notre exploitant sur le réseau sont des fuites sur branchements. En effet, les branchements en polyéthylène du Syndicat ont été fragilisés par le traitement de la ressource au dioxyde de chlore utilisé par l'exploitant pendant une dizaine d'années.

Bien que ce traitement ait été arrêté en 2013, les branchements ont été durablement fragilisés. En effet, soit ils ne présentent plus de protection contre l'oxydation en paroi interne, soit ils présentent une forte oxydation de leur paroi interne et une fragilisation du matériau très forte à extrême pour les plus atteints. Au surplus, ces fragilités sont accentuées par la température, la pression et leurs variations dans le réseau.

SUEZ a l'engagement contractuel de renouveler 600 branchements par an. Le Syndicat, quant à lui, en renouvelle environ 400 par an lors de ses chantiers. Actuellement se sont donc 1.000 branchements en moyenne qui sont renouvelés tous les ans sur un total plus de 55.000.

Fort de ce constat, il est apparu nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de renforcer les efforts de renouvellement des branchements en polyéthylène sur les secteurs identifiés à risque.

Au terme d'une étude, un secteur test de 266 branchements à renouveler a été retenu sur la commune de Gordes, lieu-dit Clos des Jeannons - Les Chavelles.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits.

- [P245 - Travaux d'extension et de renouvellement programmés 2023](#)

Ce programme permettra d'anticiper et de réaliser des opérations spécifiques d'extension ou de renouvellement de réseau issues du programme quinquennal. A ce stade, six opérations de renouvellement de réseau ont été pré-identifiées.

b) Les travaux structurants



- P204 – Saint-Saturnin-Lès-Apt - Secteur Montagne – Construction du réservoir de Brégavon

Au lieu-dit Brégavon, les travaux, comprenant la construction du réservoir de 150 m³ et les travaux de maillage du réseau afférents sont sur le point d'être achevés.

Ils vont sécuriser l'alimentation de ce secteur alimenté depuis de l'eau achetée à Sault qui connaissait des difficultés de continuité d'alimentation en période estivale.

Les crédits nécessaires au solde de l'opération seront portés au budget 2023.



- P239 – Réduction de la pression de distribution

Ce projet est un engagement fort pris par le Syndicat dans le cadre du partenariat avec son délégataire lors de la négociation de la DSP.

Cette réduction de pression a pour objectif de protéger notre patrimoine enterré en réduisant significativement le nombre de casses et donc les volumes de fuites. En première approche, Suez a estimé l'économie à 500 000 m³/an, soit un gain de 6% de rendement.

La phase I (Cheval Blanc / Cavaillon Sud) a été réalisée. Les résultats sont en moyenne conformes aux prévisions à savoir une baisse de 17% de la pression dans nos réseaux.

Néanmoins, la seconde tranche avait été mise en sursis afin de mesurer l'impact sur les points d'eau incendie (PEI) existants. Les résultats théoriques ne montrent pas de dégradation importante.

Il est donc possible de reprendre cette opération. Les crédits nécessaires seront reconduits.

- P232 – Saint-Saturnin-Lès-Apt – Création du service des moulins



Le schéma directeur prévoit la création d'un service permettant l'amélioration de la distribution en partie Ouest de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt. Ce service comprend une station de reprise, un réservoir et 2 175 mètres de canalisations.



La commune a donné son accord pour céder le terrain nécessaire à la construction de la station. Les études préalables (détachement, topographie, géotechnique, et permis de construire) ont été engagées en 2021.



L'implantation initial du réservoir n'a pas pu aboutir. Une solution alternative a été validée techniquement puis foncièrement par la commune de Saint Saturnin les Apt.

Les crédits ont été ouverts en 2020. Il est proposé leur augmentation progressive pour réaliser les études et finaliser les acquisitions et actes fonciers nécessaires à la réalisation du projet.

c) L'entretien et amélioration des ouvrages



• P219 – Aménagement paysager de la station de Cheval-Blanc

L'ensemble des réseaux ayant été remis à neuf sur le périmètre de la station, il est proposé de réaliser un aménagement paysager pour remettre en valeur cette station historique.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ELLIPSE. Un Avant-Projet Définitif a été rendu en avril 2019. L'estimatif s'élevait à plus de 220 000 € HT dont 140 000 € HT de voirie.

Le projet a été corrigé pour atteindre une enveloppe acceptable de 100 000 € HT.

Les crédits nécessaires seront reconduits.



• P221 – Travaux « Hangar Blanc »

Le Syndicat a acquis la propriété « Blanc » en 2019. Implantée dans le périmètre de protection du champ captant des Iscles, sa destination est fortement conditionnée à des activités non polluantes. L'objectif recherché est de louer le bâtiment réhabilité à notre exploitant.

Une étude de programmation a été confiée au bureau d'études Flexodev pour définir la cible financière des travaux en fonction des attentes de l'exploitant, la comparer aux prix du marché et d'estimer le retour sur investissement.

Un premier scénario est à l'étude pour une enveloppe de 1,1 million d'euros.

Si la pertinence de l'étude de programmation est avérée et que le projet est économiquement supportable par le Syndicat, une mission de maîtrise d'œuvre par architecte pourrait être engagée pour rédiger le permis, le cahier des charges et suivre les travaux.

Les crédits nécessaires à la poursuite des études seront inscrits.



• P242 – Rénovation de la chambre des vannes du by-passe de Saumane

Les travaux majeurs de sécurisation de l'alimentation de la partie de l'Isle Ouest ont été réalisés en 2022.

Cette sécurisation passe par le by-pass de Saumane, stratégique dans la sécurisation du réseau. Or ce dernier était composé d'un tronçon de canalisation en fonte grise de diamètre 150 mm qu'il y avait lieu de dilater pour avoir une compatibilité totale. Cette opération a permis de rénover l'ensemble des organes qui montraient des signes d'obsolescence.

Les travaux viennent de s'achever. Les crédits nécessaires pour solder comptablement l'opération seront inscrits.



• P243 – Programme de remplacement des sondes à insertion par des débitmètres électromagnétiques

Le réseau du Syndicat est sectorisé en 90 secteurs dans le cadre de son objectif global de réduction de pertes d'eau.

La mise en place des premiers points de mesure a débuté en 2008. Aujourd'hui, certains points équipés de la technologie sonde à insertion montrent leurs limites.

Il est proposé de remplacer ces sondes par des équipements plus fiables mais plus onéreux et plus encombrants.

Une étude menée par le Syndicat a permis d'établir avec l'exploitant l'opportunité de mettre en place ces neuf équipements. Cinq d'entre eux ne présentent pas de difficulté particulière et seront réalisés en 2023. Les quatre autres se trouvent dans des environnements plus complexes et nécessitent des études complémentaires.

Il est proposé de reconduire les crédits pour une première tranche en 2023.

d) Les travaux divers

Des lignes budgétaires seront ouvertes pour permettre la réalisation de travaux de faible importance et de nature différente. Relatif aux installations, équipements, outillages techniques ou bâtiments, ils peuvent concerner le réseau, les stations ou les réservoirs.

e) Les subventions

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau pour des opérations éligibles au 11° programme 2019-2024 « Sauvons l'eau ».

Dans son 11° programme, pour ce qui concerne l'eau potable, l'Agence de l'eau a identifié comme prioritaires les communes classées en Zone de Revitalisation Rurale.

Pour notre Syndicat cela correspond au périmètre des communes de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) : Bonnieux • Gargas • Goult • Joucas • Lacoste • Lioux • Ménerbes • Murs • Roussillon • Saint-Pantaléon • Saint-Saturnin-lès-Apt • Villars.

Des subventions pourront donc être demandées pour les chantiers de renouvellement de réseau se déroulant sur les communes précitées.



3) Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette en 2023 sera de 540 759,50 € et l'annuité de 229 842,35 €.

L'emprunt de 3 000 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole en 2013, a été renégocié en 2019 avec le remboursement anticipé d'1 million € et un passage en taux fixe (0,49%) sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €.

Depuis février 2020, trois emprunts restent en cours auprès du Crédit Agricole :

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée	Taux
Réaménagement emprunt CACIB	23/07/2019	1 000 000,00 €	5 ans	0,49 %
Interconnexion réseau SEDV/CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2012	281 193,64 €	18 ans	4,89 %
Travaux EP Européenne d'embouteillage CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2013	47 588,91 €	14 ans	4,47 %

Il ne devrait pas être fait recours à l'emprunt en 2023. La capacité théorique de désendettement sera maintenue à un an.

L'endettement pluriannuel s'établit comme suit :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2023	229 842,35 €	10 589,90 €	219 252,45 €	540 759,50 €
2024	178 862,35 €	8 684,14 €	170 178,21 €	321 507,05 €
2025	28 494,85 €	7 346,30 €	21 148,55 €	151 328,84 €
2026	28 494,85 €	6 329,25 €	22 165,60 €	130 180,29 €
2027	28 494,85 €	5 263,25 €	23 231,60 €	108 014,69 €
2028	23 848,76 €	4 145,89 €	19 702,87 €	84 783,09 €
2029	23 848,76 €	3 182,42 €	20 666,34 €	65 080,22 €
2030	23 848,76 €	2 171,83 €	21 676,93 €	44 413,88 €
2031	23 848,76 €	1 111,81 €	22 736,95 €	22 736,95 €
2032	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €